



Marseille, le 25 mars 2020

Communiqué de Union Départementale CGT 13

Face à une crise sanitaire sans précédent, alors que tous les moyens devraient être déployés pour protéger la population de la contamination par le virus COVID-19, force est de constater que cette préoccupation ne semble pas être partagée par les pouvoirs publics.

En effet, le propos tenu par le Préfet de Région lors de la rencontre avec l'Union Départementale CGT des Bouches du Rhône, confirme les orientations dramatiques et scandaleuses prises par le gouvernement et le patronat : maintenir coûte que coûte des activités (industrie, services, ...) non essentielles et cela au détriment du confinement et donc de la santé et de la vie des salariés, de leur famille, de la population.

Dans notre département comme partout en France, main dans la main, gouvernement et patronat poursuivent dans tous les secteurs des activités qui ne sont pas vitales dans la période mettant en danger les salariés (non fourniture de matériel de protection, impossibilité d'appliquer les gestes barrières...) .

C'est une honte, un scandale d'État !

Face à cette situation, l'Union Départementale CGT 13 revendique :

- **L'arrêt immédiat de toutes les activités non essentielles à la lutte contre le virus et à l'approvisionnement de produits de première nécessité durant cette période de crise sanitaire**, mesure indispensable pour ralentir la propagation du virus et protéger les salariés. **Elle appelle donc tous les salariés exerçant une activité non indispensable à cesser le travail par tous les moyens** : DGI, droit de retrait, télétravail, appel à la grève, afin d'assurer leur sécurité et celle de leurs proches,
- La protection (physique et mentale) de tous les salariés en « première ligne » travaillant dans des entreprises et secteurs indispensables par :
 - **la pratique systématique de dépistage de tous ces travailleurs pour enrayer la pandémie**
 - **l'attribution de l'ensemble du matériel de protection : gants, blouses, masques... (à réquisitionner dans les secteurs d'activités non essentiels).**
- La mise en place d'un plan de santé publique à la hauteur de la situation. Cela nécessite que **le secteur de la santé privé et le secteur libéral soient réquisitionnés et intégrés dans le plan blanc** afin d'accroître les conditions d'accueil et de soins de la population, de soulager les personnels de l'hôpital public et de mettre en place **des mesures de prévention en pratiquant de façon systématique un dépistage de toute la population.**